

Nano Engine Protect

Nano Protection Antifricction Moteur

Caractéristiques

Crée une nano barrière antifricction très active, protégeant les surfaces en contact des pièces mécaniques du moteur, des boîtes de vitesses mécaniques, ponts, boîtes de transfert, etc. Revitalise et entretient les joints d'étanchéité (joints SPI, joints O-Ring, ...).

- protection anti-usure effective
- lubrification instantanée au démarrage à froid
- fonctionnement moteur plus silencieux
- performances moteur rétablies
- longue durée de service des organes essentiels
- très bonne résistance au grippage.

Domaines d'application

Pour tous moteurs 4 temps et diesel toutes technologies d'injection, y compris common rail ou injecteurs-pompe, aussi bien que pour boîtes de vitesses manuelles, ponts, boîtes de transfert. Recommandé pour moteurs turbocompressés et sans danger pour le catalyseur et le filtre à particules.

Mode d'emploi

Ajoutez à l'huile neuve après vidange. Traitement recommandé après un nettoyage pré-vidange moteur avec Engine Clean. Ne jamais dépasser le niveau d'huile maximum autorisé. En cas d'utilisation dans les engrenages à bain d'huile, veuillez impérativement respecter les prescriptions du constructeur.

Dosage

250 ml suffisent à traiter jusqu'à 5 litres d'huile ou utiliser selon le ratio de mélange 1:20.

Pour boîtes de vitesses et ponts, doser à raison de 10% du volume d'huile.

Durée d'effet ou d'application

Action immédiate et effective moteur en marche.

Caractéristiques

L'état physique: visqueux

Couleur: marron

Odeur: Doux

Point d'éclair: > 100 °C

Densité (à 20 °C): 0.90 - 0.95 g/cm³

insoluble

Viscosité cinématique (à 40 °C): 17,2 mm²/s

Conditionnem	Réf. art	VE
250ml	43218	24



Nos informations sont basées sur des études minutieuses et peuvent être considérées comme fiables. Cependant, ces informations sont données à titre indicatif et sans engagement.



Made in Germany

CTP GmbH
Saalfelder Straße 35 h

07338 Leutenberg
Germany

Tel.: +49 (0)36734 230-0
Fax: +49 (0)36734 230-22

www.bluechemgroup.com
www.ctp.de

19.12.2017